

23  
15\*) Emprunt de la somme de 11.250.000 Frs CFA pour le financement partiel des travaux de construction d'un Groupe Scolaire au Chaudron Terrain RAMASSANY -

Le Maire donne lecture de rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les travaux de construction d'un Groupe Scolaire au Chaudron comprenant 16 classes et 2 logements de fonction s'élèvent à la somme de ..... 60.495.732 Frs

dont le financement sera ainsi assuré:

- Subvention Education Nationale  
( 16 classes + 2 logements) ..... 44.500.000 Frs
- Participation de la Jeunesse et des Sports dans les travaux de construction d'un plateau d'E.P.S. 85 % de 5.572.432 Frs ..... 4.736.567 Frs
- Emprunt à contracter auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE ..... 11.259.165 Frs

TOTAL ..... 60.495.732

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs de m'autoriser solliciter auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique un emprunt de la somme de 11.250.000 Frs CFA aux conditions de cet Etablissement.

Je mets la question aux voix.

Le Conseil Municipal

Sur le rapport du Maire

Après en avoir délibéré

adapte, à l'unanimité, constater auprès de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE un emprunt de Frs CFA 11.200.000 autorise le Maire à contracter auprès de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE un emprunt de Frs CFA 15.000.000 pour le financement de la participation communale dans le coût des travaux de construction d'un Groupe Scolaire au CHAUDRON ( Terrain RAMASSANT) et prend en conséquence, la délibération dont la teneur est la suivante: convention de prêt à intervenir et tous actes relatifs à l'emprunt considéré;

Il est précisé: 1) Donne pouvoir au Maire et, en son absence, au Premier Adjoint, de signer la convention de prêt à intervenir et tous actes relatifs à l'emprunt considéré;

Il est précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat, après la réalisation du prêt, devront obligatoirement être affectées, après leur encaissement, à des remboursements anticipés. 2) S'engage à inscrire chaque année au nombre des dépenses obligatoires au Budget de la Commune, les semestriales d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Il est précisé, en outre, que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat, après la réalisation du prêt, devront obligatoirement être affectées, après leur encaissement, à des remboursements anticipés.

*Approuvé  
par le Maire  
le Secrétaire  
M. P. H. Kessler*

*Pour copie certifiée conforme  
le Secrétaire de l'Office  
M. P. H. Kessler*

CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE  
RAMASSANT  
Directeur: ROUBAUD d'une part et M. BELMON.  
Maire du Chaudron.

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité, de contracter auprès de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE un emprunt de Frs CFA 11.200.000 pour le financement partiel des travaux de construction d'un Groupe Social au CHAUDRON ( Terrain RAMASSAMY) et prend en conséquence la délibération dont la teneur suit:

Donne pouvoir au Maire et en son absence au Premier Adjoint, de signer la convention de prêt à intervenir et tous actes relatifs à l'emprunt considéré;

Et s'engage à inscrire chaque année au nombre des dépenses obligatoires au Budget de la Commune, les semestrialités d'amortissement d'intérêts correspondants;

Il est précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat après la réalisation du prêt devront obligatoirement être affectées après leur encaissement à des remboursements anticipés.

23/ 15° - EMPRUNT de la somme de 13.880.000 Frs CFA pour le  
financement partiel des travaux de construction d'un Groupe Scolaire du  
CHAUDRON (Terrain RAMASSANT) *twls*

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les travaux de construction d'un Groupe Scolaire du CHAUDRON  
comprenant 16 classes et 2 logements de fonction s'élèvent à la somme  
de ..... 58.088.643 Frs  
se décomposant comme suit :

- pour le lot N° 2 :  
Menuiserie bois et fer

- pour le lot N° 3 :  
Plomberie sanitaire

- pour le lot N° 5 :  
Peinture, Vitrerie

(donc non compris le lot N° 4 " Electricité " qui fera l'objet d'un marché  
séparé avec l'Entreprise SAUNIER DUVAL, pour un montant de  
388.640 Frs).

Le financement de ces travaux serait ainsi assuré :

|   |                       |
|---|-----------------------|
| - Subvention Education Nationale<br>( 16 classes + 2 logements) .....   | 44.500.000 Frs        |
| - Participation de la Jeunesse et des Sports<br>dans les travaux de construction d'un<br>plateau E.P.S. 85 % de 5.572.432 Frs ..... | 4.736.567 Frs         |
| - Emprunt à contracter auprès de la CAISSE<br>CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE  | 11.259.185 Frs        |
| <b>TOTAL .....</b>  | <b>60.495.732 Frs</b> |

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.